La formation professionnelle

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/12/2011

Saisine liée : 40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVES

Avis voté au CESE le 13 décembre 2011

40 ans après sa création, la formation professionnelle continue a su, au fil des réformes, s'adapter aux évolutions du monde du travail. Elle demeure aujourd'hui l'un des enjeux majeurs pour le développement économique, social et environnemental de notre société.

Par lettre en date du 20 mai 2011, M. le Premier ministre avit demandé au Conseil Economique Social et Environnemental de rendre un diagnostic sur le système de formation professionnelle et ses évolutions récentes et d'"*analyse[r] les voies et moyens pour qu'il réponde encore davantage aux enjeux du marché du travail et de l'emploi, et permette notamment à chaque salarié, à chaque demandeur d'emploi, d'acquérir et d'enrichir ses qualifications pour réponde aux besoins des entreprises*".

Le bureau a confié à la section du travail et de l'emploi le soin de préparer cet avis, présenté pendant la plénière du 13 décembre 2011. La section a souhaité porter un regard circonstancié sur le système de formation professionnelle, en s'appuyant sur l'expertise des parties prenantes.
Après avoir reçu Jacques Delors, initiateur de la loi fondatrice de la formation professionnelle en 1971, un large programme d'auditions a permis de débattre avec les partenaires sociaux, les Régions, des parlementaires, des chercheurs, des organismes privés ou publics. Les CESER de France ont été associés ; ils ont apporté leur analyse des politiques régionales de formation professionnelle et souligné des perspectives d'amélioration.

L'avis présenté par Yves Uriéta (groupe des personnalités qualifiées) met en évidence les forces de notre système de formation professionnelle sans pour autant en négliger les faiblesses. Considérant qu'il n'y a pas urgence à réformer à nouveau, il définit quatre objectifs prioritaires à toute évolution négociée, en vue de le rendre plus efficace, moins complexe et surtout plus équitable.

La séance est ouverte au public : assister à la plénière

© - copyright CESE - Novembre 2026